

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 21
votants : 21

Présents : M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Serge BOUST, M. Jean-Christophe DALLE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean François ALIGNY, M. Joël DESCHAMPS, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Pascal CAPRON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Olivier LECONTE, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Martine PORET

Date de convocation :

14 octobre 2022

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Etienne LARDANS, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

En l'absence de quorum lors de la séance du 13 octobre, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

DELIBERATION N°2022-24 : DECISION MODIFICATIVE N°1

A la demande du trésorier, le montant des amortissements de 74 974.93 € voté en avril, doit être augmenté de 1800 €. Il faut y ajouter les dotations annuelles de :

- o 1380 € (branches de saule 2021)
- o 30 € (clé de vanne la Chapelle)
- o 360 € (serveur 2020)
- o 30 € (appareil photo et la machine à café Nespresso,

Il est également nécessaire d'augmenter le montant des remboursements d'intérêts d'emprunt au chapitre 66 (+ 800 €), le taux d'intérêt de l'emprunt de 350000 € contracté en 2018 ayant évolué de 1.5% à 2.5%.

Le BP 2022 doit donc être ainsi modifié :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Chapitre	Montant	RECETTES	Chapitre	Montant
	011	-2 600,00 €		002	
	012			70	
	022			73	
	023			74	
	65			75	
	66	800,00 €		76	
	67			77	
	042 (6811)	1 800,00 €		042	
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chapitre	Restes à réaliser	Dépenses nouvelles	TOTAL	RECETTES	Chapitre	Restes à réaliser	Recettes nouvelles	TOTAL
	001			0,00 €		001			0,00 €
	020			0,00 €		021			0,00 €
	10			0,00 €		10 (sauf 1068)			0,00 €
	13			0,00 €		1068			0,00 €
	16			0,00 €		13			0,00 €
	21		1 800,00 €	1 800,00 €		16(1681)			0,00 €
	23			0,00 €		040 (28121)		1 380,00 €	1 380,00 €
	041			0,00 €		040 (28158)		30,00 €	30,00 €
	040			0,00 €		040 (28183)		360,00 €	360,00 €
				0,00 €		040 (28188)		30,00 €	30,00 €
				0,00 €		040 (280422)			0,00 €
	TOTAL	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		TOTAL	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n°1.

Fait à Blosseville, le 18/10/2022,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES
Espace Multi Services
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun